

01740

THALES

Vous pouvez retourner ce formulaire par fax : +33 (0)2 51 85 53 42 ou par courrier à l'adresse suivante :
Société Générale Securities Services - SGSS/SBO/ISS/INS/ORD - 32 rue du champ de tir - CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 - France

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____

Représentant la société (uniquement pour les personnes morales) _____

Numéro d'identifiant (référence indiquée sur vos relevés de compte) |_____|_____|_____|_____| / |_____|_____|_____|

Date de naissance : |_____|/|_____|/|_____| Lieu de naissance _____

Pour tout changement de situation, vous devez impérativement joindre un justificatif d'identité en cours de validité (copie de carte d'identité, passeport, certificat de mariage...). En l'absence de justificatif, SGSS se réserve le droit de mettre en attente le traitement de votre opération.

Adresse Postale _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Pays de résidence fiscale _____

Pour tout changement d'adresse, vous devez impérativement joindre un justificatif de résidence à vos nom et prénom datant de moins d'1 an (copie de votre dernier avis d'imposition, facture de gaz, d'électricité, de téléphonie ou quittance de loyer...). En l'absence de justificatif, SGSS se réserve le droit de mettre en attente le traitement de votre opération

Téléphone _____ Fax _____ E-mail _____

DETAILS DE L'INSTRUCTION

Je donne à Société Générale Securities Services (SGSS) l'ordre de procéder, pour mon compte

à l'achat de

(Quantité en chiffres & lettres) _____

action(s)

Nom de la valeur : THALES

aux conditions particulières suivantes : A la meilleure limite ou Au cours limite de EUR _____

Je demande que ces actions soient inscrites sous la forme Nominatif Pur dans le registre de l'émetteur.

PAIEMENT DE LA TRANSACTION

(cochez la case de votre choix)

Je retourne le mandat de prélèvement (pour les pays membres de la zone SEPA) dûment complété et signé, accompagné d'un justificatif de mes coordonnées bancaires. J'ai vérifié au préalable que la banque auprès de laquelle mon compte est ouvert propose le prélèvement SEPA. Les fonds seront prélevés en totalité sur mon compte dans un délai de 5 jours ouvrés après l'exécution de mon ordre.

OU

J'effectue un règlement en euros correspondant à 50% minimum de la valeur des actions que je souhaite acquérir :

Par virement en Euros sur le compte ouvert dans nos livres et référencé : FR76 3000 3050 0700 0617 1001 115 / SOGEFRPP

Cette couverture est considérée comme le paiement anticipé des sommes que je devrai à SGSS, à la suite de l'exécution du présent ordre d'achat. Le montant de l'achat augmenté des courtages, commissions et taxes me sera communiqué par SGSS par lettre simple envoyée à mon adresse ou par lettre électronique mise à disposition sur le site SHARINBOX. En cas de paiement par virement, j'effectuerai le règlement de la soulte, dans un délai de 5 jours ouvrés, à compter de l'exécution de mon ordre. Dès réception de l'avis d'opération, je m'engage à prendre toutes dispositions pour que le règlement du solde de l'opération parvienne à SGSS dans le délai requis (voir CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA TRANSACTION). En cas d'incident de paiement lors du prélèvement, j'autorise SGSS à me demander le paiement de mes ordres d'achat par virement bancaire à hauteur de 100% de la valeur des actions. Tous paiements (prélèvement ou virement) doivent provenir uniquement d'un compte ouvert à mon nom. SGSS ne pourra accepter le financement par un tiers.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'exécution de l'instruction et déclare les accepter sans réserve. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, concernant mon état civil, comme ma capacité juridique à passer un tel ordre de bourse.

Date : |_____|/|_____|/|_____|/|_____|

Signature titulaire :

CONDITIONS D'EXECUTION DE L'INSTRUCTION

CONDITIONS DE RECEPTION ET DE TRANSMISSION DE L'ORDRE

* Horodataqe

SGSS horodate l'ordre dès sa réception. Seules la date et l'heure de réception du formulaire par SGSS lui seront opposables. Ce formulaire peut être transmis soit par télécopie, soit par courrier, étant entendu que le Donneur d'ordre reconnaît qu'il a été informé des risques que peut présenter ce moyen de communication tels que par exemple : défaillance technique des systèmes, erreur d'adressage, usage abusif ou frauduleux, altération des messages. Le Donneur d'ordre reconnaît qu'il en assume toutes les conséquences.

* Validité

L'ordre a une durée de validité maximum de 2 mois (dernier jour de bourse du mois suivant la réception de l'ordre). Ainsi, un ordre transmis le 15 du mois sera valable jusqu'au dernier jour de bourse du mois suivant. Si, au terme de ce délai, l'ordre n'est pas exécuté ou s'il est exécuté partiellement, l'ordre est échu. S'il souhaite renouveler son instruction, le Donneur d'ordre devra adresser un nouveau formulaire à SGSS ou devra le renouveler sur le site SHARINBOX.

- . L'ordre à la meilleure limite est exécuté au meilleur prix proposé au moment de son arrivée sur le marché. En cas d'exécution partielle, la fraction d'ordre « à la meilleure limite » devient un ordre limité au cours de la première exécution.
 - . L'ordre à cours limite sera exécuté au cours limite fixé par le donneur d'ordre ou le cas échéant au premier cours coté inférieur.

En l'absence d'indication de type d'ordre, les ordres seront transmis sur le marché « à la meilleure limite ».

La grille des frais de bourse perçus par SGSS pour faire exécuter l'ordre est accessible en annexe.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA TRANSACTION

SGSS transmettra l'ordre d'achat aux négociateurs agréés par SGSS pour exécution, dès réception de l'ordre si le paiement se fait par prélèvement (après enregistrement du mandat de prélèvement) ou dès réception du virement. SGSS est dégagée de toute responsabilité dans l'éventualité où les ordres reçus n'auraient pas pu être transmis immédiatement après la réception du virement par suite de force majeure.

Après l'exécution de l'ordre, SGSS enverra un avis d'opération mentionnant la quantité d'actions achetées et le cours d'exécution. L'avis mentionnera également le montant des courtages et commissions afférentes. Le donneur d'ordre s'engage à régler l'intégralité de l'opération y compris les courtages et commissions, dès réception de l'avis d'opération de bourse.

Les titres sont comptabilisés à titre provisoire sur le compte titres du Titulaire jusqu'à encaissement par SGSS du montant total de l'achat.

Faute de paiement dans le délai requis, conformément à la réglementation applicable, les titres sont conservés en toute propriété par SGSS, à titre de garantie du règlement des sommes dues par le Titulaire.

SGSS procède dans les 15 jours ouvrés, après mise en demeure, à la vente en Bourse des actions objet de l'ordre d'achat. SGSS est autorisée à prélever sur le montant de l'acompte l'éventuelle moins-value, les frais afférents aux courtages et commissions relatifs aux opérations d'achat et de vente, les frais liés au rejet du prélèvement ainsi que la somme forfaitaire de 30€ HT, représentant les frais engagés. A défaut d'acompte, la totalité des sommes énumérées ci-dessus devra être réglée par le donneur d'ordre à SGSS par tous moyens à sa convenance.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Lorsque les titres achetés sur un marché réglementé, en exécution de l'instruction du Donneur d'ordre, ne sont pas crédités au compte-titres à la date et dans les conditions résultant des règles en vigueur, le transfert de propriété est résolu de plein droit.

SGSS débite alors les titres comptabilisés non livrés du compte-titres du Donneur d'ordre et crédite son compte à vue du montant de l'indemnisation décidée par l'autorité de tutelle ou de marché compétente, ou à défaut du prix de l'achat résolu.

Les actions seront inscrites au nom du Donneur d'ordre, sous la forme Nominatif Pur, dans le registre de l'émetteur THALES après encaissement des sommes dues, conformément aux dispositions concernant le marché au comptant prévues par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations collectées et figurant sur le présent document sont nécessaires au traitement de la demande du Donneur d'ordre et sont traitées et conservées conformément aux conditions générales de la convention de compte-titres au nominatif pur. Le donneur d'ordre dispose d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données. Le Donneur d'ordre peut exercer ses droits auprès de SGSS par courrier électronique à l'adresse suivante : SGSS-PersonalData@socgen.com. Il peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Concernant l'exercice de votre droit à l'oubli sur les données personnelles que Société Générale a collectées à des fins de gestion de ce compte, nous ne pouvons pas procéder à leur effacement immédiat. Société Générale est en effet tenue par des obligations réglementaires et légales de conserver ces données pendant un délai minimum de 10 ans suite à l'arrêt de la relation commerciale.

En l'occurrence, nous vous confirmons que Société Générale procédera à la suppression définitive de vos données dans 10 ans.

Des informations complémentaires relatives à la finalité des traitements réalisés sur vos données, leur éventuel partage avec des entités tierces ainsi que les durées de rétention associées sont disponibles dans la Politique De Protection Des Données Des Clients Société Générale Securities Services disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://global.societegenerale.com/fr/gdpr/>

CONTACTS

Téléphone : +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel).

Fax : +33 (0)2 51 85 53 42 pour la transmission d'ordres de bourse / +33 (0)2 51 85 62 15 pour toute information et transmission des justificatifs

Adresse postale : Société Générale Securities Services
SGSS/SBO/ISS/INS/NAN
32 rue du champ de tir - CS 30812
44308 Nantes - Cedex 3
France

Pour information, à la date d'édition du formulaire, les frais de bourse applicables par SGSS pour faire exécuter les ordres sont les suivants :

Courtage par type de titres	Plafond des capitaux bruts en €	Taux de courtage SGSS	Minimum de courtage SGSS en €	Maximum de courtage SGSS en €
Titres issus de Plans d'attribution gratuite	75000.00	0.35	9.00	-
Titres issus de Plans d'attribution gratuite	9999999999.00	0.25	0.00	-
Titres issus de Plans d'option financé par le PEE	75000.00	0.35	9.00	-
Titres issus de Plans d'option financé par le PEE	9999999999.00	0.25	0.00	-
Titres issus de Plans Epargne Groupe	75000.00	0.60	14.00	-
Titres issus de Plans Epargne Groupe	150000.00	0.50	14.00	-
Titres issus de Plans Epargne Groupe	9999999999.00	0.40	14.00	-
Titres nominatif	75000.00	0.60	14.00	-
Titres nominatif	150000.00	0.50	14.00	-
Titres nominatif	9999999999.00	0.40	14.00	-
Titres issus de Plan d'options	75000.00	0.35	9.00	-
Titres issus de Plan d'options	9999999999.00	0.25	0.00	-